

NUCLÉAIRE AGENT DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

➤ En quoi consiste ce métier ?

L'agent de sécurité nucléaire exerce dans tous environnements nucléaires. Il assure la protection des installations et des sites sensibles.

➤ Des missions variées et toujours dans l'action !

Il contrôle les accès (à l'aide des moyens matériels mis à disposition) :

- Contrôles des personnes et des bagages en entrée/sortie ;
- Gestion des déclenchements au contrôle systématique radiologique en sortie de site (C3 ou autres) ;
- Contrôle des véhicules en entrée/sortie (contrôle visuel de l'intérieur, et autorisation d'accès) ;
- Contrôles des scellés et des documents sur transports transnucléaires ;
- Vérification en entrée/sortie des listes de matériels et de la validité des bons de matériels ;
- Accompagnement pour raison de sûreté des visites en groupe ;
- Exploitation des systèmes de contrôle d'accès (gestion et armement des terminaux d'accès) et DSI (défaut système intrusion).

Il participe à la sécurisation du site :

- par rondes périmétriques (clôtures) et intérieures (installations, bâtiments) ;
- par rondes de sécurité du matériel de détection (caméra, doppler) ;
- par interventions en zones ;
- par levées de doute sur alarme ;
- par interventions sur les portes et autres éléments donnant accès au périmètre réservé.

Prévention, secours aux personnes, incendie :

- Vérifications de l'application des consignes de sécurité particulières au site (port du casque, du badge) ;
- Porter secours aux personnes ;
- Prévenir et lutter contre les départs d'incendies ;
- Accompagnement des secours extérieurs ;
- Participation au PUI (plan d'urgence interne).



Les conditions de recrutement

Il faut justifier d'une certification d'aptitude professionnelle préalable, être majeur, avoir un casier judiciaire vierge et être en possession d'une carte professionnelle.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée

➤ Des formations accessibles à tous

Différents niveaux d'études sont possibles pour exercer ce métier. Les CAP (ou équivalent), Mentions complémentaires ou Bacs pros représentent les diplômes de base. Avec un bac + 3 ou un bac + 5, on occupe directement un poste d'encadrement.

L'ensemble des formations initiales de l'ensemble des métiers de la sécurité privée comportent un tronc commun de 41 heures. Il permet d'acquérir des connaissances liées à l'environnement juridique de la sécurité privée (le livre VI du code de la sécurité intérieure, le code pénal, le respect des libertés publiques, la déontologie professionnelle), mais également aux comportements et actions que tous les agents de sécurité privée doivent maîtriser de manière uniforme (les premiers secours, les situations conflictuelles, la transmission des informations).



Michel,
Agent de sécurité
nucléaire

« Depuis quelques années, les risques ont augmenté. J'occupe un poste important. Je doit être toujours très concentré. Rien ni personne n'entre sur le site sans mon accord. Je suis très vigilant. La sécurité de milliers de personne en dépend. Maintenant, j'ai envie d'évoluer vers des emplois de chef de poste ou de chef de site. Mon expérience et ma volonté vont m'y aider. »



11 032
entreprises



près de
175 000
salariés



près de
6 000
créations
d'emplois par an



6 000
CDI par an

➤ La sécurité privée, un secteur qui compte !

La sécurité privée a conscience du rôle qui est le sien au service de la collectivité. Depuis le 12 juillet 1983, il est de notoriété publique dans notre société que la sécurité privée concourt à la sécurité générale. Grandes surfaces, centre commerciaux, entreprises, événements festifs et culturels, aéroports ... les entreprises de sécurité privée interviennent au quotidien pour apporter leurs expertises et contribuer, aux côtés des forces publiques, à la sécurité des citoyens.

Depuis des années, la sécurité privée a engagé sa mutation. Sous le contrôle de l'État, la volonté de se professionnaliser et de se moraliser l'a conduite à des évolutions remarquables.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée